



FICHE TECH' Viti

Mange-bourgeons



Des chenilles de plusieurs espèces de papillon peuvent se nourrir des bourgeons de la vigne. Il y a notamment les noctuelles, les boarmies et les chenilles bourruées. Les dégâts restent assez anecdotiques.

Sommaire

- **Biologie et dégâts** – page 1
- **Stratégie de protection** – page 2

Biologie et dégâts



Larves de noctuelles découvertes après binages autour d'un cep
Source : J. L. Pérez Marín

Les noctuelles font des chenilles grises sans poil, mesurant environ 5 cm. Il en existe une vingtaine d'espèces.

Leur population est fortement influencée par la **température, les précipitations et la photopériode**. Elles hivernent sous forme de chenille dans le sol en s'enfonçant en dessous de 10 cm. La population hivernale **diminue si l'humidité du sol est élevée**.

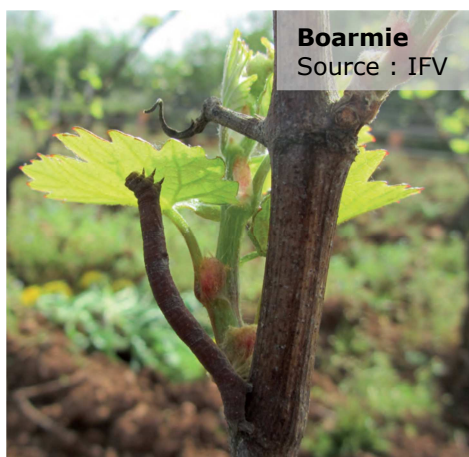
Au printemps, dès que les sols se réchauffent, elles vont manger les aliments à leur disposition : herbe et jeunes bourgeons. En journée, elles se reposent à environ 2 cm dans le sol.

Les chenilles bourruées sont des chenilles avec de grands poils noirs. Des températures douces, supérieures à 7-10 °C et une bonne hygrométrie semblent leur être favorables (Baillière, 1961).

Elles sont polyphages et **se contentent souvent de l'herbe quand elle est présente** (Galet, 1995). En revanche, sur les parcelles peu enherbées ou trop humides elles vont grimper rapidement sur les souches et se nourrir de jeunes bourgeons.



Ecaille marte ou chenille bourruée
Source : ATV49



Boarmie
Source : IFV

Les boarmies, ou chenilles arpeuteuses, sont vertes et sans poil. Elles hivernent sous les écorces et elles se nourrissent essentiellement la nuit.

Stratégie de protection



Le raisonnement du traitement se base sur l'observation des bourgeons du stade. La vigne est sensible du stade **bourgeon dans le coton** jusqu'à **première feuille étalée**.

Le seuil de traitement est de 15 % de pieds avec un bourgeon mangé (Techniloire, septembre 2006).

Bourgeon évidé par un mange-bourgeon

Source : ATV49



En général, **les attaques sont concentrées à un seul endroit dans la parcelle**. Les dégâts peuvent, par exemple, ne concerner que les deux premières piquetées en bordure d'un chemin. Il faut **repérer ces endroits pour observer très tôt l'année suivante**, dès que les premiers bourgeons sont dans le coton.

En premier lieu, sur ces parcelles sensibles, **ne travaillez pas les inter-rangs** pour ne pas accélérer le réchauffement des sols. Laissez l'herbe comme nourriture pour ces chenilles.

Le ramassage est une technique efficace. Les noctuelles et les boarmies ont des mœurs nocturnes, vous devez alors passer tard, au coucher du soleil, ou tôt, à l'aube.

Si vous ne pouvez pas envisager le ramassage et que vous avez constaté une réelle dépréciation de récolte l'année précédente, il reste l'utilisation de produits phytosanitaires, en appliquant au **pulvérisateur à dos, dans la zone concernée** un produit homologué pour ces ravageurs. Il n'y a pas de produit homologué en AB.

Les prédateurs naturels de ces larves sont nombreux et il faut être conscient qu'un insecticide non sélectif va les tuer, ainsi que tous les autres auxiliaires et insectes.



Attention, même si certains produits **portent la mention abeille** « Emploi autorisé durant la floraison », **ils portent également les phrases SPE 8 : « Dangereux pour les abeilles / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes / Enlever les adventices avant leur floraison... »**.

D'après la note nationale BSV 2012, « Les abeilles, les alliées pour nos cultures ; protégeons les ! », une des bonnes pratiques consiste à rendre « non attractifs les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans les parcelles à traiter par exemple en les broyant ou en les fauchant ». La note est disponible sur le site de la DRAFF :

[http://draaf.nouvelle-](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_v8_sans_modif_20_cle8b1ed2.pdf)

[aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_v8_sans_modif_20_cle8b1ed2.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_v8_sans_modif_20_cle8b1ed2.pdf)

Sources :

J. L. Pérez Marín, 2007. Les parasites de la vigne, stratégies de protection raisonnée, ed. DUNOD.

Pierre Galet, 1995. Précis de pathologie viticole, ed.P.GALET.

J.B. Baillère, 1961. Maladies et parasites de la vigne tome II, ed.JBB.

Techniloire, Septembre 2006. Fiche technique : période de contrôle et seuils d'intervention

→ <http://www.techniloire.com/pdf/pdf.php?f=32&cat=ftk>



Contacts :

ATV 49

1 rue du Pavé

DOUE-LA-FONTAINE

49700 DOUE-EN-ANJOU

Tél : 02 49 18 78 14

ATV49@maine-et-loire.chambagri.fr